



A + FOR FOOTBALL AND SOCIETY



REGLEMENT DU TOURNOI

GENERALITES

Toutes les infos, les calendriers, les résultats et la vie du club sur

www.rcsverlaine.be

Terrains

Stade des 6 bonniers
4537 Verlainne
Tél. : 04 259 65 78
www.rcsverlaine.be

Président

Danze Patrick
Rue de l'église
4537 Verlainne
GSM : 0496 26 64 16

Vice-Présidents

Evrard Vincent
Voie de la tombe, 20
4537 Verlainne
GSM : 0474 49 04 37

Riskin Daniel
Voie des Meuniers 16
4537 Verlainne
GSM : 0470 96 90 85

Correspondant Qualifié

Wéra Laurent
Rue Saule Gaillard, 57R1
4540 Jehay (Amay)
GSM : 0494 88 14 85
Laurent_wera@skynet.be

Trésorier

Charlier Philippe
Rue Buisson à la fleur, 4,
4537 Verlainne
GSM : 0495 21 69 69

Responsable Jeunes

Bellefroid Vincent
Voie du jointy, 24
4537 Verlainne
GSM : 0478 43 23 76

Banque RCSV Evènements:

BE59 1030 2030 7626



1. Le tournoi est organisé par le R.C.S. Verlainne au *Stade des 6 bonniers à Verlainne*.
2. L'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, dommages ou vols de biens appartenant aux clubs participants ou à leurs membres-joueurs.
3. Le tournoi se déroule selon les règlements de l'URBSFA. Tout litige ou différent sera résolu selon le règlement de l'URBSFA. En cas de doute, le comité organisateur tranchera.
4. Seuls sont autorisés à participer les joueurs affiliés à l'URBSFA et ayant l'âge requis par la fédération. Le tournoi est réservé aux catégories U6, U7, U8, U9, U10, U11, U12, U13, U15. Seuls la carte fédérale et la carte d'identité peuvent faire office de preuves.
5. Chaque équipe se présentera au secrétariat au plus tard une demi-heure avant la rencontre.
6. Chaque équipe doit amener ses propres ballons d'entraînement ainsi qu'un jeu de maillots de réserve.
7. Les équipes mentionnées comme jouant à domicile dans le calendrier du tournoi sont tenues de modifier leur équipement.
8. Les vestiaires seront attribués à l'arrivée. Les sacs de sport et le matériel seront emportés par les participants et peuvent être déposés dans le chapiteau prévu à cet effet.
9. Distribution d'eau & collation au stand/chapiteau pour les mi-temps, un fruit après chaque match.
10. Distribution d'un trophée et de collation à la fin du tournoi.
11. Toute équipe absente sera pénalisée d'une amende de 125eur.
12. Tout litige sera tranché sur place par le comité organisateur.
13. La participation au tournoi implique l'approbation sans réserve du règlement.
14. Toute dégradation aux installations sera poursuivie devant les instances de l'Union Belge pour la récupération du préjudice.



A + FOR FOOTBALL AND SOCIETY

Toutes les infos, les calendriers, les résultats et la vie du club sur

www.rcsverlaine.be

Terrains

Stade des 6 bonniers
4537 Verlainne
Tél. : 04 259 65 78
www.rcsverlaine.be

Président

Danze Patrick
Rue de l'église
4537 Verlainne
GSM : 0496 26 64 16

Vice-Présidents

Evrard Vincent
Voie de la tombe, 20
4537 Verlainne
GSM : 0474 49 04 37

Riskin Daniel
Voie des Meuniers 16
4537 Verlainne
GSM : 0470 96 90 85

Correspondant Qualifié

Wéra Laurent
Rue Saule Gaillard, 57R1
4540 Jehay (Amay)
GSM : 0494 88 14 85
Laurent_wera@skynet.be

Trésorier

Charlier Philippe
Rue Buisson à la fleur, 4,
4537 Verlainne
GSM : 0495 21 69 69

Responsable Jeunes

Bellefroid Vincent
Voie du jointy, 24
4537 Verlainne
GSM : 0478 43 23 76

Banque RCSV Evènements:

BE59 1030 2030 7626



REGLES DU JEU

1. Chaque équipe joue 2 rencontres de 30 minutes.
Sauf :
 - pour la catégorie Cadet/U15, 2 rencontres de 35 minutes
 - pour la catégorie U6, les joueurs participeront à un festi-foot avec les autres équipes.
2. Aucun classement ne sera effectué préservant ainsi le caractère amical du tournoi.
3. Durant le match, l'accès à la zone neutre, aux terrains n'est permis qu'aux délégués, au médecin, au soigneur ou aux entraîneurs. Les intéressés doivent néanmoins rester en dehors de la surface de jeu et des terrains. Mis à part les joueurs, trois personnes par équipe maximum peuvent entrer sur le terrain. Ils doivent porter les brassards réglementaires.
4. Les changements s'effectuent à hauteur de la ligne médiane, du côté du banc des réservistes. Un joueur remplacé peut reprendre part au jeu.
5. Un joueur exclu en raison d'une carte rouge n'est plus autorisé à participer au tournoi. Il peut néanmoins être remplacé pour le match suivant.
6. Le gardien de but ne peut jouer de la main une balle qui lui est passée volontairement du pied par un de ses coéquipiers.
7. La participation au tournoi implique l'approbation sans réserve du règlement.
8. A la fin des rencontres, il n'y a pas de tirs au but.

Nous vous souhaitons de passer une agréable journée et bonne chance pour ce tournoi.

Le sport entre amis d'abord RESTONS FAIR-PLAY !!!



FairPlay